

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## TOPFINISH - BASE

Version: 1

Date de la première édition : 18/07/2012

2001/58/EC(1907/2006/EC) - ISO 11014-1

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

|  |  |
|--|--|
| Nom du produit:  | <b>TOPFINISH - BASE</b>  |
| Utilisation de la substance/préparation                          | Peinture   |
| Fournisseur:   | Groupe T.L.M.<br>route Montluçon, 20<br>F- 03410 PREMILHAT<br>France<br>Tél: +33 (0)4 70.51.52.97<br>Télécopie: +33 (0)4 70.51.57.21<br>Courriel: contact@groupe-tlm.com |
| Téléphone en cas d'urgence (à utiliser par le médecin traitant): | FR - INRS Tél: +33 (0)1 45 42 59 59<br>B - Centre Antipoisons Tél: +32 (0) 70 245 245  |

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

|                          |   |
|--------------------------|---|
| Dangers principaux:      | Irritant pour les yeux.<br>Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.<br>Inflammable. |
| Risque(s) spécifique(s): | aucun   |

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| Composant(s) contribuant aux dangers: | <ul style="list-style-type: none"><li>• xylène - N° Id.: 601-022-00-9 - N° CE.: 202-422-2 - N° CAS.: 95-47-6<br/>Conc. (% pds):(%): 15 &lt; C &lt;= 20 - Classification: • R 10 • Xn; R 20/21 • Xi; R 38 •</li><li>• acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle - N° Id.: 607-195-00-7 - N° CE.: 203-603-9 - N° CAS.: 108-65-6<br/>Conc. (% pds):(%): 10 &lt; C &lt;= 15 - Classification: • R 10 • Xi; R 36 •</li><li>• 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone; diacétone-alcool - N° Id.: 603-016-00-1 - N° CE.: 204-626-7 - N° CAS.: 123-42-2<br/>Conc. (% pds):(%): 5 &lt; C &lt;= 10 - Classification: • Xi; R 36 •</li></ul> |
|---------------------------------------|---|

### 4. PREMIERS SECOURS

|                        |   |
|------------------------|---|
| Conseils généraux:     | Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.<br>Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.  |
| Inhalation:            | Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche.<br>Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin. |
| Contact avec la peau:  | Laver la peau avec beaucoup d'eau et savon.<br>NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.  |
| Contact avec les yeux: | Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.   |
| Ingestion:             | En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.<br>Faire boire immédiatement beaucoup d'eau.<br>Respiration artificielle et/ou oxygène si nécessaire.   |

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

|  |  |
|--|--|
| Moyen(s) d'extinction approprié(s):                              | mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée, poudre.  |
| Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: | Ne pas utiliser un jet d'eau.  |
| Méthode(s) spéciale(s):  | Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.<br>Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.                                    |
| Risques spéciaux:  | Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis. |
| Equipements spéciaux pour la protection des intervenants:        | Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection  |

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## TOPFINISH - BASE

Version: 1

Date de la première édition : 18/07/2012

2001/58/EC(1907/2006/EC) - ISO 11014-1

|  |   |
|--|---|
| Précaution(s) individuelle(s):                       | Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.<br>Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.  |
| Précaution(s) pour la protection de l'environnement: | Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.  |
| Méthode(s) de nettoyage:                             | Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées.<br>Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).<br>Nettoyer de préférence avec un détergent - Eviter l'utilisation de solvants. |

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

#### Manipulation

- Précaution(s): Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.  
Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.  
Observer les réglementations de la protection du travail.  
Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité.
- Mesure(s) d'ordre technique: Ne jamais vider le fût à l'aide d'air comprimé, le fût n'est pas prévu à cet usage.  
Prévoir une ventilation/aspiration adéquate aux endroits de formation des vapeurs.
- Conseil(s) d'utilisation(s): Maintenir les emballages bien fermés.

#### Stockage

- Précaution(s): Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.  
Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.
- Condition(s) de stockage: Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.  
Conservé à des températures comprises entre 0°C et 40°C  
Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.  
Conservé à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- Matière(s) incompatible(s) à éloigner: Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.
- Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: de même nature que celui d'origine

### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesure(s) d'ordre technique: Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale.

#### Paramètre(s) de contrôle:

- Limite(s) d'exposition: • xylène :VME ppm = 50 - VME mg/m<sup>3</sup> = 221 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 442  
• acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:VME ppm = 50 - VME mg/m<sup>3</sup> = 275 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 550  
• 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone; diacétone-alcool:VME ppm = 50 - VME mg/m<sup>3</sup> = 238

#### Protection individuelle:

- Protection des voies respiratoires: Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. (appareil respiratoire avec filtre AX-P2)
- Protection des mains: gants en caoutchouc butyle ou gants en Néoprène
- Protection de la peau et du corps: tablier résistant aux produits chimiques et chaussures de sécurité
- Protection des yeux: lunettes de sécurité à protection intégrale

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### Informations générales

- Etat physique / Forme: visqueux
- Couleur: clair à foncée
- Odeur: caractéristique

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- PH: Non applicable.
- Point d'éclair: 25°C
- Limites d'explosivité: min 1% - max 7%

---

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## TOPFINISH - BASE

Version: 1

Date de la première édition : 18/07/2012

2001/58/EC(1907/2006/EC) - ISO 11014-1

---

- Densité relative (eau = 1): 1,20 (20°C)
- Viscosité: >180s (ISO2431-1993 - 6mm)
- Hydrosolubilité: insoluble
- Liposolubilité: Non déterminé.
- Solubilité aux solvants: soluble dans la plupart des solvants organiques

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Stabilité: Éviter les décharges d'électricité statique.  
Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
- Condition(s) à éviter: PAS de flammes nues, PAS d'étincelles et interdiction de fumer.
- Matière(s) à éviter: Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.
- Produits de décomposition dangereux: Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote..

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Information(s) générale(s): Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
- Toxicité aiguë
- Inhalation: L'inhalation de gouttelettes aériennes ou d'aérosols peut causer une irritation du tractus respiratoire.
- Contact avec la peau: Un contact prolongé ou répété avec la peau ou les muqueuses peut provoquer des symptômes d'irritation tels que rougeurs, ampoules, dermatite...
- Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.
- Ingestion: L'ingestion peut provoquer une perte de connaissance, des problèmes respiratoires aigus et une stimulation du système nerveux central.
- Sensibilisation: Des cas de réactions cutanées allergiques ont été observés.

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- Information(s) générale(s): Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.  
Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.
- Persistance et dégradabilité: Difficilement biodégradable.
- Effets nocifs divers

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Déchets / produits non utilisés: Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.
- Emballages contaminés: Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.
- Information(s) supplémentaire(s):

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- Information(s) générale(s): Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
- N° UN: 1263
- Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID)
- Nom d'envoi exact: PAINT (including paint, lacquer, enamel, stain, shellac, varnish, polish, liquid filler and liquid lacquer base) or PAINT RELATED MATERIAL (including paint thinning and reducing compound)
- Classe de danger: 3
- Groupe d'emballage: III
- Etiquettes ADR/RID: 3
- Code danger: 30
- Code de classification et dispositions spéciales: F1 163 640E 650

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## TOPFINISH - BASE

Version: 1

Date de la première édition : 18/07/2012

2001/58/EC(1907/2006/EC) - ISO 11014-1

|  |  |
|--|--|
| - Instructions d'emballage:<br>Voies maritimes (IMDG)      | P001 IBC03 LP01 R001 -/- PP1   |
| - Nom d'envoi exact:                                       | PEINTURES -  |
| - Classe:  | 3  |
| - Groupe d'emballage:                                      | III  |
| - Polluant marin:  | .  |
| - N° FS:   | F-E, S-E   |
| - Etiquette(s) IMDG:                                       | 3  |
| - Instructions d'emballage:<br>Voies aériennes (ICAO/IATA) | P001 LP01 -/- PP1  |
| - Nom d'envoi exact:                                       | PEINTURES (peintures, laques, émaux, couleurs, shellac, vernis, cirages, encaustiques, enduits d'apprêt et bases liquides pour laques) |
| - ICAO/IATA classe:  | 3  |
| - Groupe d'emballage:                                      | III  |
| - Etiquettes ICAO/IATA:                                    | 3  |
| - Avis ou remarques importantes:                           | Aéronef passager et cargo  |

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| Étiquetage:                       | Selon les directives européennes sur la classification, l'emballage, et l'étiquetage des substances dangereuses  |
| N° CE:                            | Non applicable.  |
| Contient:                         | • xylène   |
| Symbole(s):                       | Xn - Nocif<br>  |
| Phrase(s) R:                      | 10 Inflammable.<br>20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.<br>36 Irritant pour les yeux.   |
| Phrase(s) S:                      | 24 Éviter le contact avec la peau.<br>25 Éviter le contact avec les yeux.<br>26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.<br>36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.<br>41 En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. |
| Information(s) complémentaire(s): |  |

### 16. AUTRES INFORMATIONS

|   |   |
|---|---|
| Rubrique n° 2 : Phrase(s) R             | R10 Inflammable.<br>R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.<br>R38 Irritant pour la peau.<br>R36 Irritant pour les yeux.   |
| Avis ou remarques importantes:          | Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et communautaires.<br>Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.<br>Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. |
| Utilisation de la substance/préparation | Peinture  |
| Restrictions:                           | Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.   |
| C.O.V.                                  | Valeur limite U.E. produit Cat. A(j) : 550 g / l en 2007 – 500 g / l en 2010.<br>Ce produit contient au maximum 462 g / l C.O.V.  |

---

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

TOPFINISH - BASE

Version: 1

Date de la première édition : 18/07/2012

2001/58/EC(1907/2006/EC) - ISO 11014-1

---

## Historique

- Date de la première édition: 18/07/2008  
- Version: 1